

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/09/78

Objet : 78 - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec SARL LE TERRIER PRODUCTIONS pour l'organisation d'un concert de BODIE à La Halle Michel Drucker

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 7 avril 2026 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser un concert à La Halle Michel Drucker,

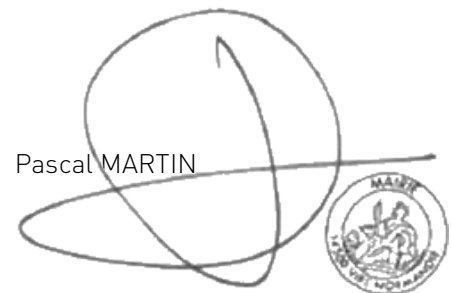
Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'un concert conclu avec *la SARL LE TERRIER PRODUCTIONS*, domiciliée 140 rue Parmentier, 59370 Mons-en-Baroeul, représentée par M. Robin SEN GUPTA, en sa qualité de gérant, pour l'organisation d'un concert du groupe BODIE qui aura lieu à la Halle Michel Drucker, le vendredi 27 novembre 2026 à 20h30, et ce pour un montant total de 2 110.00 € T.T.C.
Pour cette représentation, une billetterie sera ouverte, avec le tarif 2026 « Grille C ».

Fait à Vire Normandie, le 23 septembre 2026

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Pascal MARTIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20261001-78-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2026
Publication : 01/10/2026

Décision du Maire n°2026/09/78 du 23 septembre 2026



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.